



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3183 — Lundi 15 Septembre 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION :	2
- ECP FINANCES	
- MAC UNITED GULF	

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM :	2-3
- FCP FINA 80 ;	
- FCP FINA 100	

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM :	3
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	

COURBE DES TAUX	3
-----------------	---

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	4
---------------------------------------	---

ANNEXE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES : GROUPE TUNISIE LEASING	
---	--

COMMUNIQUE

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a retiré, en date du 26 août 2008, son agrément pour la constitution des sociétés de gestion suivantes :

ECP FINANCES

Société de gestion spécialisée dans la gestion des FCPR
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières .

Le collège du Conseil du Marché Financier a décidé le retrait d'agrément de «**ECP FINANCES**», en date du 26 août 2008, en tant que société de gestion spécialisée dans la gestion des Fonds Communs de Placement à Risque et ceci en application de l'article 33 du Code des Organismes de Placement Collectif et l'article 23 de la loi n° 2001-83 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

— *** —

MAC UNITED GULF

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières .

Le collège du Conseil du Marché Financier a décidé le retrait d'agrément de «**MAC United Gulf**», en date du 26 août 2008, en tant que société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et ceci en application de l'article 33 du Code des Organismes de Placement Collectif et l'article 23 de la loi n° 2001-83 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

— *** —

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a retiré, en date du 26 août 2008, son agrément pour la constitution des Fonds Communs de placement suivants :

FCP FINA 80

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En application de l'article 33 du Code des Organismes de Placement Collectif, le collège du Conseil du Marché Financier, en date du 26 août 2008, a décidé le retrait d'agrément pour la création d'un Fonds Commun de Placement dénommé «**FCP FINA 80**» à La FINACROP - intermédiaire en bourse - et l'ATB.

COMMUNIQUE (suite)

RETRAIT D'AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a retiré, en date du 26 août 2008, son agrément pour la constitution des sociétés de gestion suivantes :

FCP FINA 100
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En application de l'article 33 du Code des Organismes de Placement Collectif, le collège du Conseil du Marché Financier, en date du 26 août 2008, a décidé le retrait d'agrément pour la création d'un Fonds Commun de Placement dénommé «**FCP FINA 100**» à La FINACROP - intermédiaire en bourse - et l'ATB.

— *** —

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 26 août 2008, d'agréer la SICAV suivante :

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : rue Hedi Nouria - 1030 Tunis

La Poste Tunisienne a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 août 2008, pour la création d'une SICAV, de type obligataire, dénommé «**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**» d'un capital initial de 1 000 600 DT.

2008 - AC - 32

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 SEPTEMBRE 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,312%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,337%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,369%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,381%	1 004,762
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,561%	1 017,003
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,877%	1 003,212
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,136%		998,214
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,218%	1 058,231
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,256%	1 094,247
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,350%	1 032,474
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,620%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,740%		1 000,062
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		981,977

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 12/09/2007	VALEUR LIQUIDATIVE du 15/09/2008	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2007	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	124,162	124,195	3,152	2,60%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	102,371	102,402	2,728	2,63%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	101,074	101,105	2,673	2,61%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	103,631	103,664	2,946	2,81%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	103,163	103,200	3,306	3,16%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	103,459	103,471	3,319	3,17%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	101,943	101,977	3,015	2,92%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	101,797	101,828	2,969	2,88%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	104,949	104,982	3,083	2,91%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	103,738	103,775	3,188	3,04%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	106,666	106,700	3,283	3,04%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	102,643	102,655	3,123	3,00%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	102,092	102,124	3,062	2,95%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	104,756	104,788	2,983	2,81%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	103,183	103,217	3,067	2,93%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	104,687	104,717	3,054	2,88%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	104,946	104,970	2,988	2,81%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	102,982	103,013	2,789	2,68%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	104,027	104,062	3,124	2,97%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	103,132	103,144	3,137	2,91%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	101,612	101,651	3,458	3,32%
FINA O SICAV	FINACORP	-	102,487	102,534	2,534	2,53%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	102,426	102,453	2,453	2,45%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	100,000	100,413	0,413	0,41%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	&	** 1,128	1,129	0,027	2,45%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,696	10,700	0,301	2,89%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,284	10,288	0,292	2,80%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	101,831	101,860	1,860	1,86%
FCP SECURAS	STB Manager	-	101,472	101,474	1,474	1,47%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,046	41,050	1,188	2,98%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,809	29,818	0,885	3,06%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	85,813	85,826	12,633	17,08%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	110,019	110,390	27,342	32,31%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 115,541	1 120,525	266,909	30,68%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	73,107	73,142	10,388	16,09%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	103,489	103,317	4,800	4,67%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	64,902	65,008	10,250	18,27%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	49,299	49,023	3,208	6,81%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	55,182	55,308	8,253	17,02%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	98,363	98,593	7,501	8,01%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,771	103,284	15,898	17,85%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,892	13,960	1,631	12,84%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	85,078	85,458	18,223	26,87%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	206,584	208,835	43,448	25,69%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	115,425	115,214	5,654	4,97%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 540,421	1 546,199	350,655	28,82%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 711,121	1 727,421	262,266	17,90%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 150,058	151,057	20,912	15,78%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 141,984	142,067	16,418	12,70%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 124,770	124,825	11,214	9,46%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,707	1,729	0,333	23,85%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,475	1,496	0,201	15,52%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 9 012,538	9 047,447	304,889	3,44%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,475	11,491	1,232	11,63%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	12,603	12,621	2,203	20,63%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	14,816	14,830	4,107	37,74%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	14,372	14,343	4,110	38,98%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 107,823	107,703	10,116	10,08%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 114,518	114,706	13,976	13,87%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 112,618	112,802	11,921	11,82%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	15,534	15,744	5,169	48,88%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 075,289	1 082,461	63,440	6,23%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 516,543	5 538,489	538,489	10,77%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 110,843	111,083	11,083	11,08%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 110,921	111,807	11,807	11,81%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 049,300	1 039,750	39,750	3,98%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	109,925	110,107	10,107	10,11%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	554,975	548,101	48,101	9,62%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 107,992	109,392	9,392	9,39%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	117,531	117,188	17,188	17,19%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

GROUPE TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

Le Groupe TUNISIE LEASING publie ci-dessous ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 juin 2008, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes AMC Ernst & Young (Nouredine HAJJ) et Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR)

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2008

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc		Notes	30-juin		31-déc
		2008	2 007	2 007			2008	2007	2007
ACTIFS					PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
Liquidités et équivalent de liquidités	6	9 324 528	8 462 593	11 998 273	PASSIFS				
Créances sur la clientèle					Emprunts et ressources spéciales				
Créances de leasing : Encours financiers		365 558 515	265 175 930	317 432 202	Découverts bancaires		15 010 314	14 403 749	7 638 000
Moins : provisions		(9 599 251)	(8 838 254)	(11 028 929)	Emprunts et dettes rattachées	15	315 556 138	235 316 462	281 580 270
	7	355 959 264	256 337 676	306 403 273 (*) (**)	Total Emprunts et ressources spéciales		330 566 452	249 720 211	289 218 270
Créances de leasing : Impayés		14 919 032	17 652 333	16 157 108					
Moins : provisions		(12 653 690)	(15 407 986)	(14 413 905)	Autres Passifs				
	8	2 265 342	2 244 347	1 743 203	Fournisseurs et comptes rattachés		20 392 468	13 976 233	22 627 655
Intérêts constatés d'avance		(2 808 240)	(2 584 553)	(3 531 721) (**)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	31 129 256	27 564 283	28 820 857
Total des créances sur la clientèle		355 416 366	255 997 470	304 614 755	Provisions pour passifs et charges	16	1 324 629	2 291 596	1 230 952
Acheteurs factorés		83 659 588	74 052 741	72 940 439	Passifs impôts différés	13	615 963	27 849	42 246
Moins : provisions		(1 790 158)	(1 801 804)	(1 892 375)	Dettes envers la clientèle	17	9 309 362	7 670 510	8 787 657
	9	81 869 430	72 250 937	71 048 064	Autres passifs	18	9 385 509	6 407 546	5 618 207 (**)
Portefeuille titres de placement		465 155	831	456 632	Total des autres passifs		72 157 187	57 938 017	67 127 574
Portefeuille d'investissement					CAPITAUX PROPRES				
Titres mis en équivalence		8 566 964	8 051 767	8 228 687	Capital social		28 500 000	28 000 000	28 000 000
Autres immobilisations financières		5 923 745	10 676 828	9 823 011	Réserves consolidées		28 111 873	22 274 168	25 424 760
Moins : provisions		(1 169 333)	(733 478)	(1 183 025)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		56 611 873	50 274 168	53 424 760
Total portefeuille d'investissement	10	13 321 376	17 995 117	16 868 673	Résultat consolidé		6 369 038	3 312 166	6 378 279
Valeurs immobilisées					TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	19	62 980 911	53 586 334	59 803 039
Immobilisations incorporelles		3 545 746	3 340 006	3 525 521	INTERETS MINORITAIRES	20	22 576 427	18 772 749	17 619 134
Moins : amortissements		(2 726 869)	(2 334 712)	(2 527 454)					
	11	818 877	1 005 294	998 067	TOTAL DES ACTIFS		488 280 977	380 017 311	433 768 017
Immobilisations utilisées par la société		18 016 853	15 590 568	16 053 919					
Moins : amortissements		(6 105 228)	(4 676 119)	(5 396 404)					
	12	11 911 625	10 914 449	10 657 515					
Total des valeurs immobilisées		12 730 502	11 919 743	11 655 582					
Actifs d'impôts différés	13	2 365 057	577 524	2 189 609					
Autres actifs	14	12 788 563	12 813 096	14 936 429					
TOTAL DES ACTIFS		488 280 977	380 017 311	433 768 017	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		488 280 977	380 017 311	433 768 017

(*) Données 2007 retraités pour les besoins de comparabilité (voir note : 4-5)

(**) Données 2007 retraités pour les besoins de comparabilité (voir note : 5-2)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008
(exprimé en dinars)

		30-juin		Exercice
		2008	2007	2007
Intérêts de crédit bail	21	20 332 645	13 832 944	30 685 784 (*)
Variation des produits réservés	21	313 021	47 813	217 377
Revenu des opérations de location longue durée		1 495 063	1 012 467	2 265 778
Revenu du factoring	22	3 711 416	3 083 222	6 412 821
Autres produits d'exploitation		238 738	210 075	429 702
Total des Produits d'exploitations		26 090 883	18 186 521	40 011 461
CHARGES FINANCIERES NETTES	23	(10 331 143)	(7 570 050)	(16 866 568)
PRODUITS DES PLACEMENTS		253 419	254 299	370 159
PRODUIT NET		16 013 159	10 870 770	23 515 053
Charges de personnel		(3 208 407)	(2 598 043)	(5 139 021)
Autres charges d'exploitation		(3 466 795)	(2 758 590)	(6 158 752)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	1 240 855	(476 719)	(2 720 146)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 345 633)	(1 022 703)	(2 173 466)
Dotations aux provisions pour risques divers		(387 544)	(721 703)	(514 793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 845 634	3 293 012	6 808 876
Autres gains ordinaires		170 637	502 198	1 274 305
Autres pertes ordinaires		(39 735)	(65 479)	(122 240)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		8 976 537	3 729 731	7 960 940
Impôts différés		150 539	(33 689)	262 747
Impôts exigibles		(2 475 013)	(1 180 566)	(1 991 296)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		6 652 063	2 515 476	6 232 392
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1 235 643	1 059 949	1 234 220
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		7 887 706	3 575 425	7 466 612
Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 518 668)	(263 259)	(1 088 334)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		6 369 038	3 312 166	6 378 278
Résultat par action		1,117	0,581	1,119

(*) Données 2007 retraités pour les besoins de comparabilité (voir note : 4-7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008

(exprimé en dinars)

	30-juin 2008	2007	31-dec 2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	122 094 767	104 049 641	227 006 535
Encaissements reçus des acheteurs factorés	99 982 026	89 819 996	195 892 332
Financements des adhérents	(104 408 174)	(90 253 547)	(190 472 525)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 087 657)	(3 989 406)	(7 745 032)
Intérêts payés	(8 334 782)	(8 023 740)	(15 940 038)
Impôts et taxes payés	(3 555 298)	(2 268 818)	(4 458 483)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(144 789 599)	(114 689 778)	(265 878 460)
Autres flux de trésorerie	676 063	(77 170)	1 611 016
	<u>(43 422 655)</u>	<u>(25 432 822)</u>	<u>(59 984 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 984 185)	(1 564 994)	(3 727 476)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	116 851	40 017	894 573
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 192 656)	(1 757 601)	(2 397 728)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	5 872 262	2 823 288	5 161 820
	<u>812 272</u>	<u>(459 290)</u>	<u>(68 812)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action	4 114 000	1 961 305	1 947 305
Dividendes et autres distributions	(4 355 643)	(3 782 487)	(3 782 845)
Encaissements provenant des emprunts	70 672 423	74 243 995	163 509 073
Remboursement d'emprunts	(48 912 800)	(62 926 559)	(116 190 621)
Flux liés au financement à court terme	10 165 829	4 988 866	13 866 853
	<u>31 683 810</u>	<u>14 485 120</u>	<u>59 349 765</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités			
	<u>0</u>	<u>(10 181)</u>	<u>(3 803)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
	<u>236 224</u>	<u>0</u>	<u>(34 775)</u>
Variation de trésorerie			
	<u>(10 690 349)</u>	<u>(11 417 174)</u>	<u>(742 281)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 108 269	5 789 845	5 789 845
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(5 582 080)	(5 627 329)	5 047 564

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2008**

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé principalement de onze sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2008 à la somme de 28.500.000 dinars divisé en 5.700.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2008, à la somme de 1.200.000.000 DZD divisé en 1.200.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2008 à 6.500.000 dinars, divisé en 65.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2008 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement lors de la souscription.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital s'élève à 4.830.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

Les titres de TUNINVEST SICAR sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 1.500.000 dinars, divisé en 150.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

- **Tuninvest International-Sicar** : constituée en 1998 avec un capital de 5.000.000 dinars, divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

- **Tuninvest Innovations-Sicar:** constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, principalement, par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing. Elle est contrôlée conjointement par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs.

Son capital social s'élève à 1.050.000 dinars, divisé en 105.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des participations au 30 JUIN 2008

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.J.M.T		STIF		Tunisie Location.LD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	65 999	44,00%	125 000	25,00%	150 000	27,27%	545 448	54,54%	29 997	28,57%	28 306	69,04%			501	20,04%	359 999	30,00%
Tunisie Valeurs							12 500	2,50%					59 998	57,14%			39 994	99,99%	750	30,00%		
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring															7 688	18,75%						
Tunis Call Center																						
Société Immobilière (SIMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											45 227	4,52%										
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	84 001	56,00%	362 500	72,50%	400 000	72,73%	409 325	40,93%	15 005	14,29%	5 006	12,21%	6	0,02%	1 249	49,96%	840 001	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	150 000	100,00%	500 000	100,00%	550 000	100,00%	1 000 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	1 200 000	100,00%

Tableau 2**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 JUIN 2008**

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		28,57%		69,04%	(*) 12,20%			20,04%	(*) 79,40%	30,00%	
Tunisie Valeurs							0,75%						17,14%				30,00%					
Tunisie SICAR		0,00%																				
Tuninvest SICAR		0,00%																				
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																10,48%						
Tunis Call Center																						
Société Immobilière (SMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											1,36%											
Autres																						
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		54,54%	1,36%	28,57%	17,14%	69,04%	22,68%	0,00%	30,00%	20,04%	79,40%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		55,90%		45,71%		91,72%		30,00%		99,44%		30,00%	

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**2.1 : Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Influence notable (2)	Mise en équivalence
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Mise en équivalence
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Tunisie Leasing détient 28,57% de la société Tunisie Call Center. Celle-ci est consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 30 juin 2008. En effet, il n'existe plus de contrôle conjoint entre Tunisie Valeur et Tunisie Leasing.

(3) Les titres TLLD détenus respectivement par Tunisie Valeurs (750 parts) et par TFG (1235 parts) en vertu des contrats de portage pour le compte de Tunisie Leasing ont été pris en compte dans le pourcentage d'intérêt du Groupe comme s'ils étaient détenus directement par Tunisie Leasing.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels semestriels, soit le 30 juin.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont classées dans les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- **L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe**
- **La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère**

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NC 38 ;

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- **Les** états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart d'acquisition:** l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- **Ecart d'évaluation :** L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiable des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- **Résultats inter-sociétés:** les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- **Présentation des intérêts minoritaires:** ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 dont notamment (s) :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NC 35 (Etats financiers consolidés), la NC 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NC 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NC 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Construction	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	5 ans	20%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	7 ans	15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 30 Juin, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative au contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2007 ont été retraités en proforma pour des besoins de comparaison.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers

4.6 : Politique de provisions

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2007

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location étaient les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge |

A partir de 2007

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 26 décembre 2007 a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du matériel donné en leasing comme suit :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 25% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 50% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4.6.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - . Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;

. Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public

- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

5-1 Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 30 juin 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et passifs du bilan sont désormais présentés par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants.

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2007 et au 31 décembre 2007 ont été retraités en proforma pour les besoins de comparaison.

5-2 Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 30 juin 2008 traduisent un changement de présentation des produits de leasing comptabilisés.

En effet, les loyers comptabilisés d'avance (Tunisie Leasing) étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

A partir de 2008, et avec l'apparition de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances de leasing.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2007 ont été retraités en proforma pour les besoins de comparaison.

Les autres passifs ont été ainsi diminués des loyers comptabilisés d'avance pour les montants de 15 144 490 DT et 12 878 842 DT respectivement au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2007. Par ailleurs, l'encours de leasing a augmenté de la portion du capital (amortissement financier) incluse dans ces loyers non courus pour les montants de 11 612 769 DT et 10 294 289 DT respectivement au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2007.

Les intérêts comptabilisés d'avance sont présentés en déduction des créances de leasing pour le montant net. Les intérêts comptabilisés d'avance comptent 3 531 721 DT et 2 584 553 DT respectivement au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2007.

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie L.L.D	S.I.M.T	M.L.A	TOTAL
Banques	6 021 144	3 928	307 847	28 329	2 951 184	9 312 432
Caisse	4 445	476	7 175			12 096
TOTAL	6 025 589	4 404	315 022	28 329	2 951 184	9 324 528

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2008</u>
Créances de leasing	360 728 522
Créances échues	552 666
Créances en cours	4 277 327
Total	<u>365 558 515</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(9 521 320)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(77 931)
Total	<u>(9 599 251)</u>
Solde au 30 juin 2008	<u>355 959 264</u>

NOTE 8 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing se présentent comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	3 251 018	4 606 697	3 695 253
- Intérêts de retard à facturer	28 737	10 398	28 737
Montant brut	<u>3 279 755</u>	<u>4 617 095</u>	<u>3 723 990</u>
A déduire :			
- Provisions	(716 155)	(1 635 266)	(1 283 786)
- Produits réservés	(359 777)	(793 002)	(630 905)
Montant net	<u>2 203 823</u>	<u>2 188 827</u>	<u>1 809 299</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	11 490 719	12 886 680	12 284 560
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
Montant brut	<u>11 639 277</u>	<u>13 035 238</u>	<u>12 433 118</u>
A déduire :			
- Provisions	(9 611 175)	(10 909 708)	(10 490 738)
- Produits réservés	(1 818 025)	(1 921 452)	(1 859 918)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
Montant net	<u>61 519</u>	<u>55 520</u>	<u>(66 096)</u>
Solde des créances de leasing : impayés	<u>2 265 342</u>	<u>2 244 347</u>	<u>1 743 203</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2008 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000	1997	
- S T I F	1	10	10	2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10	55 500	2003	
- Polyclinique La Marsa	420	100	99 540	2005	
- HOLDEFI	44 762		812 886	2006	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	6 740	10	67 400	2000	(*)
- S.T.P.A	660	500	330 000	2001	(*)
- GAN	0	10	0	2003	(*)
- Etablissement Abdelmoula	4 370	27	116 679	2003	(*)
- Hotel GRANADA	37 326	10	373 260	2004	(*)
- Société Hasdrubal Thalassa Hot	0	1 000	0	2004	(*)
- Société Agricole Saouef	0	10	0	2005	(*)
- Société Consortium des Immobil	5 000	100	500 000	2005	(*)
- Société Méhari Hammamet	3 000	100	300 000	2005	(*)
- Société KOKET	2 000	100	200 000	2005	(*)
- Société BYZACENE	2 062	100	206 200	2006	(*)
- Société PROMOTEL	3 250	100	325 000	2006	(*)
- STPA	1 060	500	530 000	2003	(*)
- PALMA	653	500	326 670	2005	(*)
- Sté de Promotion Touristique Dr	300	500	150 000	2005	(*)
- C I M	3 500	100	350 000	2007	(*)
			4 798 145		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008

(Exprimés en dinars)

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33%	3 317 517	107 225	9 060	-		3 433 801	2 488 328	194 118	-		2 682 447	751 356
Logiciels (en cours)		81 714	39 291	-9 060	-		111 945	-	-	-		-	111 945
Ecart d'acquisition		126 290					138 103	39 126	5 297			44 423	93 680
TOTAUX		3 525 521	146 516	0	-	-	3 545 746	2 527 454	118 893	-	-	2 726 870	818 877

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain	0%	0	38 751	-	-	-	38 751	-	-	-	-	-	38 751
Constructions	5%	2 735 502	38 692	-	-	0	2 774 194	375 373	366	-	0	375 739	2 398 455
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	0
Matériel de transport	20%	7 475 621	1 316 954	-	479 703	-	8 312 873	1 685 706	1 097 205	517 916	-	2 264 995	6 047 878
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 563 370	69 048	-	-	-	1 632 418	524 432	58 881	-	-	583 313	1 049 105
Matériel informatique	15% et 33%	1 357 440	99 129	-	-	-	1 456 569	1 314 895	54 426	-	-	1 369 321	87 248
Installations générales	10% et 15%	2 891 316	18 789	-	-	-	2 910 105	1 465 327	15 862	-	-	1 481 189	1 428 916
Constructions en cours		0	861 273	-	-	-	861 273	-	-	-	-	-	861 273
TOTAUX		16 053 919	2 442 637	-	479 703	-	18 016 853	5 396 404	1 226 740	517 916	-	6 105 228	11 911 625

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

NOTE 13 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Passif d'impôt différé, Tunisie Leasing	(27 849)	(27 849)	(27 849)
- Passif d'impôt différé, MLA	(588 114)		(14 397)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(615 963)</u>	<u>(27 849)</u>	<u>(42 246)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	459 104	373 204	369 596
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 527 963	56 661	1 503 054
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	196 668	6 095	142 757
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	181 322	141 564	174 202
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>2 365 057</u>	<u>577 524</u>	<u>2 189 609</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>1 749 094</u>	<u>549 675</u>	<u>2 147 363</u>

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30-juin <u>2008</u>	<u>2007</u>	31 décembre <u>2007</u>
-Stocks	1 511 340	0	731 738
- Fournisseurs d'exploitation, avances	5 000	976 187	1 038 622
- Fournisseurs d'immobilisations, avances	5 794 606	3 013 299	3 942 817
- Avances et acomptes au personnel	12 241	22 731	22 580
- Autres créances sur le personnel	65 118	0	69 962
- Crédit de TVA	1 304 871	4 135 486	4 947 743
- Acomptes provisionnels	460 015	351 760	0
- Report d'impôts sur les bénéficiaires	0	0	479 361
- Adhérents, contrats résiliés	42 607	42 607	42 607
- Autres comptes débiteurs	1 347 709	433 723	672 907
- Produits à recevoir des tiers	303 226	230 151	800 356
- Produits à recevoir sur contrats de portages	441 527	777 958	717 136
- Compte d'attente	638 620	76 858	0
- Charges constatées d'avance	1 093 713	2 065 531	1 338 587
- frais d'absorption emprunt obligatoire	679 033	959 080	571 796
- ECH A - D'UN AN PPL TF	0	50 589	0
- Remboursement anticapital Tuninvest	0	528 968	0
- depot et cautionnement MLA	0	34 808	0
<u>Total brut</u>	<u>13 701 633</u>	<u>13 699 736</u>	<u>15 376 212</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(442 554)	(740 539)	(77 307)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(42 890)	(42 890)	(42 890)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir des tiers	(52 374)	(43 896)	(29 071)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(375 252)	(59 315)	(290 514)
<u>Total net</u>	<u>12 788 563</u>	<u>12 813 096</u>	<u>14 936 429</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Emprunts			
Banques locales	74 468 585	45 458 604	64 593 979
Banques étrangères	66 017 834	55 902 354	55 006 286
Emprunts obligataires	97 000 000	71 000 000	88 950 000
Crédit à court terme UTB	674 559	991 288	670 187
Ligne d'avance CITIBANK	6 500 000	7 000 000	9 500 000
Billets de trésorerie	62 550 000	44 500 000	51 750 000
Trésor Tunisien	3 319 000	7 319 000	7 319 000
Total	310 529 978	232 171 246	277 789 452
Dettes rattachées			
Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 272 729	1 883 627	1 932 209
Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 023 848	581 073	1 133 502
Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	632 350	660 851	555 609
Intérêts courus sur billets de trésorerie et autres	97 232	19 665	169 499
Total	5 026 159	3 145 216	3 790 819
Total emprunts et dettes rattachées	315 556 138	235 316 462	281 580 270

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	moins d'un an
BANQUES LOCALES	64 593 979	37 171 000	27 296 394	74 468 585	43 186 830	31 281 755
* AMEN BANK	3 937 500	0	875 000	3 062 500	1 312 500	1 750 000
* AMEN BANK	625 000	0	625 000	0	0	0
* AMEN BANK	0	10 000 000	0	10 000 000	7 500 000	2 500 000
* STUSID	4 687 500	0	625 000	4 062 500	2 812 500	1 250 000
* BTKD	750 000	0	375 000	375 000	0	375 000
* B.E.S.T BANK	10 000 000	20 000 000	20 000 000	10 000 000	0	10 000 000
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000	0
* BANQUE DE L'HABITAT	2 257 587	0	187 900	2 069 687	1 079 698	989 989
* CITIBANK	9 000 000	0	0	9 000 000	0	9 000 000
* BTE	3 125 000	0	625 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* BTE	5 000 000	0	833 000	4 167 000	2 501 000	1 666 000
* ATTIJARI BANK	2 750 000	0	250 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* STB (SIMT)	872 732	0	249 852	622 880	436 371	186 509
* AMEN BANK (SIMT)	411 986	0	0	411 986	347 729	64 257
* AMEN BANK(LLD)	0	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0
* AMEN BANK (TCC)	82 852	0	82 852	0	0	0
* AB (MLA)	3 624 000	0	590 118	3 033 882	3 033 882	0
* AGB (MLA)	1 812 000	5 610 000	86 523	7 335 477	7 335 477	0
* AME BANK (factoring)	1 500 000	0	500 000	1 000 000	0	1 000 000
* BNP (MLA)	10 157 822	561 000	1 391 149	9 327 673	9 327 673	0
BANQUES ETRANGERES	55 006 286	15 906 633	4 895 085	66 017 834	53 914 419	12 103 415
* Crédit BIRD 3678 TUN	2 404 713	0	267 703	2 137 010	1 600 713	536 297
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	2 382 723	0	340 391	2 042 332	1 361 550	680 782
* Crédit FMO V	0	9 041 500	0	9 041 500	7 534 583	1 506 917
* JEXIM BANK	4 924 134	0	703 448	4 220 686	2 813 791	1 406 895
* BEI (credit participatif)	584 398	0	0	584 398	584 398	0
* B.A.D	2 581 823	0	1 290 912	1 290 911	0	1 290 911
* B.E.I (MLA)	27 025 951	3 790 115	0	30 816 066	26 973 717	3 842 349
* PROPARCO	4 703 735	0	838 632	3 865 103	2 187 839	1 677 264
* OPEC FUND	5 229 001	0	580 999	4 648 002	3 486 002	1 162 000
* FMO (MLA)	4 296 808	3 075 018	0	7 371 826	7 371 826	0
* FMO (TF)	873 000	0	873 000	0	0	0
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	119 600 265	53 077 633	32 191 479	140 486 419	97 101 249	43 385 170

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2002 II	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
* Emprunt obligataire 2003	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
* Emprunt obligataire 2004	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
* Emprunt obligataire 2004 II	9 000 000	0	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2005 I	9 000 000	0	0	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2006 I	12 000 000	0	0	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné remboursable "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	20 000 000	0	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2007 I	15 000 000	0	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2007 II	11 950 000	3 050 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	88 950 000	18 050 000	10 000 000	97 000 000	70 000 000	27 000 000

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	419 266	419 266	419 266
- Provisions non affectées, Tunisie Factoring	0	1 112 282	
<u>Total des provisions non affectées</u>	<u>419 266</u>	<u>1 531 548</u>	<u>419 266</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	709 637	636 995	662 861
- Provisions pour risques de change, Maghreb Leasing Algérie	0	16 983	0
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	195 726	106 070	148 825
<u>Total des provisions pour risques</u>	<u>905 363</u>	<u>760 048</u>	<u>811 686</u>
<u>Total général</u>	<u>1 324 629</u>	<u>2 291 596</u>	<u>1 230 952</u>

NOTE 17 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dettes envers la clientèle se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	3 157 722	3 186 669	3 329 412
-Dépot et cautionnements reçus	6 151 640	4 483 841	5 458 245
<u>Total général</u>	<u>9 309 362</u>	<u>7 670 510</u>	<u>8 787 657</u>

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2008	2007	31 décembre 2007
- Personnel, remunerations dues	8 655	305	1 265
- Personnel, provisions pour congés payés	533 151	374 945	415 258
- Personnel, autres charges à payer	880 845	563 897	624 685
- Fonds social	0	0	159 138
- Etat, retenues sur salaires	57 758	70 516	58 191
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	347 980	291 329	512 868
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	48 916	72 146	19 208
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 786 727	1 017 923	292 323
- Etat, TVA à payer	43 416	28 142	565 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer	1 117 687	445 248	405 655
- Actionnaires, dividendes à payer	112 234	4 845	4 487
- C.N.S.S	223 602	184 500	185 354
- Autres comptes créditeurs	590 107	981 763	1 406 443
- Diverses charges à payer	1 116 871	387 702	696 696
- Charges à payer sur contrats de portage	156 001	102 978	130 931
- Produits constatés d'avance	567 696	1 641 306	140 438
-Fonds social	186 521	0	0
-Tunisie Valeurs & TFG	1 607 342	0	0
- Avance sur cession titres immobilisés	0	240 000	0
Total	9 385 509	6 407 546	5 618 207

NOTE 19 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Capital social	(A)	28 500 000	28 000 000	28 000 000
- Réserve légale		3 211 665	2 637 530	2 637 530
- Prime d'émission		7 500 000	7 500 000	7 500 000
- Réserves affectées à l'augmentation du capital		1 500 000	2 000 000	2 000 000
- Autres réserves		4 889 125	3 776 843	4 889 125
- Ecart de conversion		518 217	(189 993)	(179 723)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	225 369	546 964	546 964
- Dividendes reçus des filiales		1 731 120	1 124 047	1 124 047
- Résultats reportés		8 536 377	4 878 777	6 906 818
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		56 611 873	50 274 168	53 424 760
- Résultat net des sociétés intégrées		6 652 063	2 515 476	6 232 392
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 235 643	1 059 949	1 234 220
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 518 668)	(263 259)	(1 088 334)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		6 369 038	3 312 166	6 378 278
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	62 980 911	53 586 334	59 803 038
Nombre d'actions (2) (*)	(D)	5 700 000	5 700 000	5 700 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,117	0,581	1,119

(A) Au 30 juin 2008, le capital social est de DT : 28.500.000 composé de 5.700.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) Voir note 20

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites le calcul du résultat par action au 30 juin 2008 et au titre des périodes précédentes présentées est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2008.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2008
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2006	27 500 000	2 000 000		7 500 000	3 776 843	(121 233)	366 553	942 202	11 411 426	3 633 311	57 009 102
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15/06/2007		637 530					180 411	(942 202)	3 363 451	(4 000 981)	(942 202)
Affectation des résultats des filiales								860 050	(1 541 562)	367 670	(133 431)
Provision pour risques généraux					1 112 282						1 112 282
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006											0
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006			2 500 000						(2 500 000)		0
Ecart de conversion						(58 490)					(58 490)
Dividendes reçus des filiales intégrées							263 997	(263 997)			0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2006								(3 562 500)			(3 562 500)
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)								0
Résultat au 31 décembre 2007										6 378 279	6 378 279
Solde 31 décembre 2007	28 000 000	2 637 530	2 000 000	7 500 000	4 889 125	(179 723)	546 964	1 124 047	6 906 818	6 378 279	59 803 040
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2008		574 134						(1 124 047)	4 857 971	(5 432 105)	(1 124 047)
Affectations des résultats des filiales							(321 595)	1 403 851	1 268 668	(946 174)	1 404 750
Dividendes reçus des filiales intégrées								327 269	(297 079)		30 190
Ecart de conversion						697 940					697 940
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		-500 000						(4 200 000)		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007											(4 200 000)
Résultat consolidé au 30 juin 2008										6 369 038	6 369 038
Solde au 30 Juin 2008	28 500 000	3 211 664	1 500 000	7 500 000	4 889 125	518 217	225 369	1 731 120	8 536 378	6 369 038	62 980 911

NOTE 20 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	4 070 831	4 070 831	4 070 831
- Dans les réserves	1 082 147	2 901 081	922 059
- Dans le résultat	303 175	68 068	433 499
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	15 318 024	11 641 618	11 784 024
- Ecart de conversion	(20 200)	(56 165)	(198 238)
- Dans les réserves	365 846	(303 993)	(303 993)
- Dans le résultat	1 221 084	202 650	669 840
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T			
- Dans le capital	339 630	339 630	339 630
- Dans les réserves	(94 783)	(80 111)	(80 111)
- Dans le résultat	(5 398)	(7 065)	(14 671)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400
- Dans les réserves	(5 135)	(4 801)	(4 801)
- Dans le résultat	(193)	(394)	(334)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>22 576 428</u>	<u>18 772 749</u>	<u>17 619 135</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	<u>1 518 668</u>	<u>263 259</u>	<u>1 088 334</u>

NOTE 21 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Intérêts conventionnels	19 520 910	13 502 713	29 837 351
- Intérêts intercalaires	348 971	97 216	346 992
<u>Revenus bruts de leasing</u>	<u>19 869 881</u>	<u>13 599 929</u>	<u>30 184 343</u>
- Intérêts de retard	462 764	233 015	501 441
<u>Intérêts de crédit bail</u>	<u>20 332 645</u>	<u>13 832 944</u>	<u>30 685 784</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(87 260)	(152 671)	(245 173)
. Intérêts de retard	(84 778)	(113 194)	(193 002)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	313 253	201 982	447 338
. Intérêts de retard antérieurs	171 806	111 696	208 214
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>313 021</u>	<u>47 813</u>	<u>217 377</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	<u>20 645 666</u>	<u>13 880 757</u>	<u>30 903 161</u>

NOTE 22 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période clos le 30 juin 2008, se présente ainsi :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Commissions de factoring	1 491 044	1 157 367	2 436 556
- Intérêts de financement	2 220 372	1 925 855	3 976 265
<u>Total</u>	<u>3 711 416</u>	<u>3 083 222</u>	<u>6 412 821</u>

NOTE 23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3109544	2 309 352	4 657 448
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	2043290,48	1 645 969	4 529 288
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2657725	1 523 978	2 818 957
- Intérêts des billets de trésorerie à long terme	594402	11 465	43 921
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de	0		
-remboursement des emprunts	145500	121 583	290 995
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>8 550 461</u>	<u>5 612 347</u>	<u>12 340 608</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	520511	534 640	967 722
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1122419	1 297 235	3 158 469
- Autres	137752	125 828	399 768
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>1 780 682</u>	<u>1 957 703</u>	<u>4 525 959</u>
<u>Total général</u>	<u>10 331 143</u>	<u>7 570 050</u>	<u>16 866 568</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	901 068	2 313 459	6 233 607
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(2 233 996)	(1 914 505)	(3 770 919)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	142 018	166 517	280 701
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(49 937)	(88 752)	(23 238)
- Créances abandonnées (Tunisie Leasing)	1 543 935	0	697 572
- Reprises de provisions suite à l'abandon de créances (Tunisie Leasing)	(1 543 943)	0	(697 577)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>(1 240 855)</u>	<u>476 719</u>	<u>2 720 146</u>

NOTE 25 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 09 septembre 2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2008**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés semestriels du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), Tunisie LLD, Tunis Call Center, Tunisie Valeurs, Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à 957 KDT, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 09 septembre 2008

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir
Mohamed LOUZIR